Rapport narratif de la deuxième année du Projet

« Appuyer la lutte pour les droits des femmes en Tunisie »

Décembre 2024 - Novembre 2024

Contexte général

Ce rapport couvre une période de 12 mois, allant de décembre 2024 à novembre 2025. Cette période est marquée par une régression préoccupante des libertés d'expression et de l'action associative, se traduisant par une montée excessive du contrôle de l'Etat sur l'espace civique public et numérique, la diabolisation de l'action associative et de tous les mécanismes de défense des droits de l'homme, ainsi que par l'amplification d'un discours conservateur mettant en péril les acquis des droits des femmes tunisiennes. Dans ce climat hostile, cette période a vu un niveau inédit de violence politique à l'égard non seulement des femmes activistes, associatives et politiques, mais aussi des journalistes. Un nombre important des femmes sont incarcérées et d'autres ont opté pour l'exile forcé tel que le cas de l'avocate mérite et l'ancienne présidente de l'ATFD Bochra Bel Hadj Hamida.

L'affaire dite de *Tunisie Terre d'Asile* constitue un exemple emblématique de la pression politique exercée sur les composantes de la société civile : Shérifa Riahi, ancienne directrice du bureau tunisien de l'organisation, ainsi que plusieurs de ses collègues, dont Yadh Bousselmi et Mohamed Joo, ont été poursuivis et détenus pendant près de 18 mois, Cette affaire s'inscrit dans une remise en cause plus large de l'action des associations actives dans les domaines migratoires et humanitaires,

Dans le même registre, l'emprisonnement de Saïdia Mosbah, militante antiraciste et présidente de l'association *Mnemty*, a suscité une vive inquiétude au sein de la société civile. Son incarcération s'inscrit dans un contexte de répression accrue des discours antiracistes et féministes, et témoigne d'une volonté manifeste de réduire au silence les voix qui interrogent les politiques publiques et les discriminations structurelles.

Le secteur des médias a également été fortement affecté par cette dynamique répressive. Plusieurs journalistes ont été poursuivi.e.s ou incarcéré.e.s en raison de leurs analyses et prises de position critiques, contribuant à l'instauration d'un climat d'intimidation et d'autocensure préjudiciable à la liberté d'expression et au pluralisme de l'information. Les cas de Sonia Dahmani et Chadha Hadj Mbarek, toutes deux journalistes critiques du pouvoir, illustrent particulièrement cette tendance :

Dans ce contexte, la situation de la figure de l'opposition politique Abir Moussi demeure préoccupante du fait, qu'elle a été condamnée à 10 ans

de prison sur la base des accusations infondées de tentative de changement de la forme de l'Etat, « incitation à la violence » et désordre. Cette peine vient s'ajouter à sa condamnation à deux ans d'emprisonnement dans le cadre d'une autre affaire.

Parallèlement à ces poursuites individuelles à l'encontre essentiellement des femmes, l'année 2025 a été marquée par une offensive administrative accrue contre les organisations de la société civile. Plusieurs associations indépendantes, dont l'ATFD, le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES), Nawaat et Aswat Nissa, ont fait l'objet de procédures administratives, fiscales ou de suspensions de leurs activités.

Dans ce cadre, l'ATFD a elle-même été directement affectée. Après avoir reçu un avertissement l'enjoignant à se mettre en conformité avec les dispositions du décret-loi n°88 en novembre 2024, l'association a soumis, dans les délais requis, un dossier complet et conforme. Malgré cela, et un an plus tard, l'ATFD a reçu un ordre de suspension de ses activités pour une durée d'un mois, suspension qui a été levée le 25 novembre 2025. Le contentieux judiciaire reste à ce jour en cours.

A ces pressions politiques et administratives s'ajoutent des réformes législatives ayant un impact structurel négatif sur le fonctionnement des OSC, notamment la nouvelle loi du travail imposant le recours quasi exclusif aux contrats à durée indéterminée, ainsi que les obligations issues de la loi de finances relatives à la facturation électronique. Ces mesures, adoptées sans prise en compte des spécificités du secteur associatif, fragilisent davantage des organisations déjà confrontées à un environnement politique et financier instable.

Ainsi, l'année 2025 confirme une régression profonde des acquis démocratiques et féministes, obtenus au prix de longues luttes, et pose des défis majeurs à la survie, à l'autonomie et à l'efficacité des organisations de la société civile, en particulier celles engagées en faveur des droits des femmes en Tunisie.

Malgré ces contraintes politiques, institutionnelles et administratives, l'ATFD a veillé sur la mise en œuvre du projet « Appuyer la lutte pour les droits des femmes en Tunisie » qui s'articule autour de quatre axes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes, y compris le phénomène des féminicides
- **La Sécurité des défenseur.e.s des droits humains**
- Le développement de Media Center sur les violences basées sur le genre (GBV)
- La réalisation de la durabilité de l'ATFD

I- Réalisation de l’Axe 1 : Lutte contre les violences faites aux femmes, y compris le phénomène des féminicides

Dans le cadre de cet axe, l’ATFD a visé à développer une cartographie nationale interactive sur les féminicides et d’un réseau de monitoring. Cette cartographie se veut un outil stratégique essentiel pour le suivi, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s’agit de centraliser les informations sur les féminicides, permettant ainsi aux acteurs concernés d’avoir une vision claire de l’ampleur et de la répartition géographique de ce phénomène. En fournissant des données précises et actualisées, cet outil permet également de renforcer les capacités d’analyse, d'améliorer la prise de décision et d’orienter les actions de plaidoyer et de sensibilisation pour mieux protéger les droits des femmes.

Avancées réalisées au cours de la deuxième année

Une cartographie interactive est déjà développé est disponible sur ce lien https://cartographie.atfd-tunisie.org/

Des phases de tests et de validation de la cartographie nationale interactive ont été réalisées.
Par ailleurs, une séance d’expérimentation a été organisée au sein du bureau de l’ATFD, avec la participation des militantes de l’association ainsi que de partenaires associatifs. Cette séance a permis de recueillir des retours d’expérience pertinents en vue d’améliorer l’outil et d’optimiser son utilisation. Le lancement officiel de la cartographie interactive, ainsi que la mise en ligne du réseau de monitoring, sont prévus au cours de la troisième année du projet.

Un atelier de formation dédié à l’équipe de l’ATFD, chargée de l’accompagnement des femmes victimes de violences, est prévu d’être organisé au durant le premier trimestre de 2026. Cette formation sera suivie par la désignation des deux administratrices qui seront responsables de l’administration et l’alimentation de la cartographie. Un réseau de monitoring composé des militantes de l’ATFD et de ses partenaires sera également mis en place afin d’assurer le suivi et l’analyse de données qui seront collectées

II- Réalisation de l’Axe 2 : La sécurité des défenseur.e.s des droits humains

Le deuxième axe du projet se concentre sur le soutien aux défenseurs des droits humains, avec une attention particulière aux défenseuses des droits des femmes à travers la mise en place d'un programme d'aide psychologique et juridique d'urgence afin de leur fournir un soutien immédiat en cas de crise, l'élaboration d'une étude sur les abus envers les défenseur.e.s des droits humains ainsi que l'organisation d'un séminaire national sur les droits des femmes en situation de vulnérabilité pour sensibiliser et proposer des solutions adaptées aux défis rencontrés par ces femmes.

Avancées réalisées au cours de la deuxième année

Dans le cadre du suivi de la situation des femmes détenues pour des motifs politiques, une sous-commission a été mise en place au sein du centre Pr Ahlem Belhadj d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences afin de travailler spécifiquement sur leurs dossiers.

Dans une première phase, un appel a été lancé en interne auprès des avocat·e·s ainsi que des ami·e·s de l'association, dans le but d'établir un état des lieux des arrestations visant des militant·e·s, des personnalités politiques, des journalistes et des avocat·e·s. Une réunion de travail s'est tenue à cet effet le 10 octobre 2024. Par ailleurs, la sous-commission de solidarité avec les femmes prisonnières a organisé deux réunions les 29 septembre 2024 et 24 octobre 2024.

Ces actions ont été suivies par l'organisation d'une journée portes ouvertes, initiée à la suite de la détention de Sihem Ben Sedrine le 28 janvier 2025. Cette mobilisation a été complétée par une visite de soutien à son domicile après sa libération, le 27 février 2025.

A l'occasion de la célébration de la journée International de défense des droits des femmes le Le 8 mars 2025, le Centre d'Histoire et de Documentation Féminine Safia Farhat à Tunis a accueilli une rencontre empreinte d'une forte charge émotionnelle, organisée en solidarité avec les femmes détenues dans les prisons tunisiennes.

Cette rencontre a permis d'offrir aux famille un espace d'échange et de la libération de leur parole et d'expression de leur frustration et souffrances quotidiennes :

Yousra Barkawi, la voix tremblante, a dénoncé l'acharnement judiciaire contre sa sœur Sawar Barkawi, évoquant la dépression qui ronge leur mère, les silences pesants au sein de la famille et l'injustice criante de cette détention. Siwar Bargaoui purge une peine de quatre ans et demi de prison ferme et fait face à huit autres affaires, toutes liées aux parrainages de la candidature de M. Zammel. Me Sami Ben Ghazi, avocat en charge du dossier, a souligné les violations flagrantes de la procédure et l'absence de preuves concrètes. Il a également exprimé son soutien à la famille de la détenue, qu'il décrit comme modeste et vivant à Sidi Hassine, confrontée à la douleur de l'emprisonnement, à la stigmatisation et à des conditions de vie précaires. Il a aussi dénoncé les conditions carcérales en Tunisie, qu'il juge encore insuffisantes malgré quelques

améliorations. Siwar Bargaoui a été condamnée en janvier 2024 à une peine de quatre ans et demi de prison dans une affaire liée aux parrainages pour la candidature présidentielle d'Ayachi Zammel. Elle a été reconnue coupable d'infractions liées à la falsification et à l'usage de documents lors de la collecte des parrainages. Huit autres procédures judiciaires sont toujours en cours contre elle, toutes en lien avec cette même affaire.

Mme Alia Noomane a décrit le quotidien difficile de l'entourage de Sherifa Riahi, marqué par l'attente, des visites limitées et un climat de tension. Sherifa Riahi a été arrêtée le 7 mai 2024, peu après son accouchement, puis placée en détention le 17 mai 2024 dans le cadre d'une affaire liée à la gestion de l'accueil de migrants subsahariens. Son incarcération a suscité une forte indignation, notamment en raison de sa situation de jeune mère, privée de son nourrisson et de ses droits fondamentaux.
Les accusations initiales de blanchiment d'argent et d'enrichissement illégal ont été abandonnées, mais elle reste détenue, ce qui soulève des doutes sur les motivations réelles de cette détention. De nouvelles charges, liées à son engagement humanitaire, ont ensuite été retenues contre elle. Son cas s'inscrit dans un contexte plus large de répression visant les acteurs de la société civile engagés en faveur des migrants en Tunisie.
Au-delà de sa situation personnelle, cette affaire illustre une stratégie visant à intimider et discréditer les défenseur·e·s des droits humains, notamment à travers des campagnes de diffamation et de harcèlement, avec des conséquences graves sur leur santé mentale et celle de leurs proches.

Mehdi Dhahmani a exprimé sa colère face à l'emprisonnement de sa sœur Sonia Dhahmani, poursuivie pour avoir exercé sa liberté d'expression. Il a également dénoncé la situation de leur mère, atteinte de cécité, dont les demandes de visite ont été refusées malgré son état de santé.

De son côté, Me Naziha Boudhib a souligné l'usage abusif de l'accusation d'atteinte à la sûreté de l'État pour faire taire les voix critiques. Sonia Dhahmani, avocate et chroniqueuse, a été arrêtée le 11 mai 2024 dans des conditions spectaculaires au siège de l'Ordre des avocats à Tunis, puis condamnée à deux ans de prison le 24 octobre en vertu du décret présidentiel 54 relatif à la diffusion de « fausses informations ».

Son cas s'inscrit dans un contexte plus large de poursuites visant journalistes, avocat·e·s et opposant·e·s, sur la base de ce décret critiqué pour son interprétation extensive. Les faits qui lui sont reprochés concernent notamment des propos ironiques tenus lors d'une intervention télévisée sur la situation des migrants en Tunisie.

Lilia Ghrissa, sœur de Salwa Ghrissa, a évoqué une maison devenue vide, un vide affectif profond depuis l'arrestation de Salwa, parlant aussi du manque ressenti par les filles de Salwa envers leur mère. Me Rania Zaghdoudi, qui suit également le dossier de Saadia M'sabah, a exposé les conditions de détention dégradantes, le manque d'accès aux soins et les retards de procédure volontaires.

Hala Ben Salem a lu une lettre bouleversante de Bochra Belhaj Hmida, en exil, accusée dans l'affaire de complot contre la sûreté de l'État. Elle y exprimait son profond désir de rentrer en Tunisie, de retrouver son canapé, sa maison, ses habitudes, soulignant combien sa patrie et son intimité lui manquent.

Rencontre avec les familles des femmes prisonnières au centre de documentation Safiya Farhat

Réalisation d'une étude sur les abus envers les défenseur.e.s des droits humains

L'étude sur les abus envers les défenseures des droits humains durant les trois dernières années est désormais en phase avancée. En effet, une consultante, chercheure spécialisée dans le domaine des droits des femmes et genre a été recrutée suite à la publication d'un appel à candidature, A ce stade le processus de collecte des données qualitatives a été lancé et plusieurs témoignages ont déjà été recueillis auprès des survivantes de violences et de leurs familles. Un premier draft de l'étude a été soumis au comité de lecture fin novembre 2025 et elle fera ensuite l'objet d'un atelier interne de révision. Parallèlement, les préparatifs de l'action de plaidoyer sont en cours : les résultats préliminaires de l'étude ainsi que la campagne de plaidoyer seront officiellement lancés durant la période des 16 jours d'activisme 2026. Les étapes suivantes porteront sur la soumission de la version finale de l'étude, l'élaboration du rapport de la campagne de plaidoyer et du registre de recommandations.

Un séminaire national sur les droits des femmes en situation de vulnérabilité

Ce séminaire est prévu d'être organisé au cours de la deuxième année du projet avec pour objectif de sensibiliser et proposer des solutions adaptées aux défis et aux facteurs de la vulnérabilité rencontrée par les femmes tunisiennes.

A cet égard, l'ATFD a choisi d'associer le ce séminaire à la troisième édition de l'Assemblée des Femmes qui s'est tenu les 12 et 13 décembre 2025. Initialement prévue en novembre 2025, cette édition a été exceptionnellement reportée en raison de la suspension des activités de l'ATFD par les autorités tunisiennes du 25 octobre au 24 novembre 2025.

Placée sous le thème **« Droits socioéconomiques des femmes et justice climatique »**, cette édition a réuni des organisations de la société civile, des partenaires institutionnels, des défenseur·e·s des droits humains ainsi que des représentant·e·s des médias. Elle s'inscrit dans une dynamique de renforcement des espaces féministes de concertation, de plaidoyer et de co-construction de stratégies communes.

Objectifs de l'activité

L'Assemblée visait à :

- Renforcer le dialogue entre les acteurs engagés pour les droits des femmes ;
- Identifier des priorités stratégiques et opérationnelles de l'assemblée pour l'année 2026
- Consolider les efforts de plaidoyer autour des droits socio-économiques et de la justice climatique.

Déroulement de l'activité

1. Ouverture et cadrage général

La première journée a débuté par une séance d'ouverture officielle, marquée par la présentation des objectifs de l'édition et la mise en contexte du thème central. Les organisateur·trice·s ont souligné l'importance de l'Assemblée en tant qu'espace féministe structurant, dédié à la coordination des initiatives et à l'élaboration de stratégies collectives.

Un accent particulier a été mis sur la valorisation et la diffusion du plan d'action de l'assemblée pour les 5 années prochaines

2. Présentation des documents stratégiques

Une session spécifique a été consacrée à la présentation des principaux documents élaborés dont, notamment :

- Le policy paper sur la protection des droits socio-économiques des femmes ;
- Le plan stratégique de l'Assemblée des Femmes ;
- Le plan d'action 2025–2030 ;
- La fiche d'identité de l'Assemblée.

Les recommandations du policy paper ont été structurées autour de trois axes principaux :

- La protection sociale et les conditions de travail des femmes ;
- L'accès aux ressources économiques et naturelles (notamment la terre et la propriété) ;
- L'intégration de la justice climatique dans les politiques publiques.

3. Panels thématiques

Trois panels ont été organisés afin d'approfondir les échanges :

- Sécurité sociale et conditions de vie des femmes ;
- Accès aux ressources économiques et naturelles ;
- Articulation entre justice sociale et justice climatique.

Ces panels ont favorisé un dialogue participatif et inclusif, permettant de croiser les expériences de terrain, les analyses d'expert·e·s et les propositions des organisations participantes.

4. Ateliers participatifs et planification

La deuxième journée a été consacrée à des ateliers participatifs regroupant les organisations membres de l'Assemblée des Femmes.

Ces travaux ont permis d'identifier les priorités d'action pour l'année 2026, en cohérence avec les quatre axes stratégiques suivants :

1. Promotion et défense des droits des femmes ;
2. Droits socio-économiques, environnementaux et justice climatique ;
3. Droits politiques et participation publique ;
4. Renforcement de la solidarité féministe.

Les discussions ont mis en évidence :

- La nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs ;
- L'importance d'intensifier les actions de plaidoyer ;
- Le besoin de consolider les mécanismes de suivi et d'évaluation des recommandations.

Clôture et perspectives

L'activité s'est clôturée par une restitution des principaux résultats des deux journées, suivie d'un rappel des engagements collectifs pris par les participantes et participants.

L'Assemblée a réaffirmé son rôle central en tant qu'espace de convergence féministe, contribuant à la construction de réponses collectives face aux enjeux socio-économiques et climatiques.

Dans une perspective de renforcement de la protection des acteur·trice·s engagé·e·s, un **programme d'aide psychologique et juridique d'urgence** pour les défenseur·e·s des droits humains sera mis en place, afin de leur fournir un soutien rapide et adapté en cas de crise.

III- Réalisation de l'Axe 3 : Media Center sur les violences basées sur le genre (GBV)

Dans le cadre de cet axe, il a été prévu de produire un contenu d'un plan de **production de contenu médiatique** visant à sensibiliser la société aux violences basées sur le genre. Ce contenu sera diffusé sur les **réseaux sociaux et plateformes digitales** de l'ATFD pour avoir un large impact et atteindre un public varié.

Avancées réalisées au cours de la deuxième année

Le comité de pilotage et scientifique du Centre de documentation Safiya Farhat, réuni le 12 mai 2025, a décidé d'amorcer cette activité par la production d'un contenu médiatique portant, dans un premier temps, sur le parcours militant des adhérentes. Ce parcours, à la fois complexe et riche, se caractérise par la résilience, l'engagement et la lutte contre toutes les formes de violences.

Descriptif: Montage et diffusion de 5 vidéos basées sur les témoignages de militantes de l'ATFD, publiés sur le site web de l'association et sur ses réseaux sociaux.

La production de vidéos-témoignages de militantes de l'ATFD a pour but la valorisation des parcours militants. L'ATFD riche de 36 ans de militantisme en faveur des femmes met par cette voie, le long parcours de ses militantes en exergue, donnant de la visibilité à la mémoire orale. Ces témoignages incarnent la pluralité et la diversité. 5 militantes parlent d'elles-mêmes, de ce qu'elles ont traversé, vu, vécu et connu dans leur implication militante. Il s'agit de regards personnels et intimes, souvent critiques, sur des évènements majeurs du mouvement féministe autonome et notamment de l'ATFD. La valorisation et la mise en relief de ses parcours ont également pour but la transmission aux jeunes générations, permettant une meilleure compréhension de l'évolution du militantisme féministe.

5 capsules ont été produites et réalisées afin d'être diffusées sur les différents supports de l'ATFD (Site, chaîne Youtube).

Ces 5 capsules de quelques minutes, sont le fruit d'entretiens d'un minimum de 1h30 avec chaque intervenante. Ces enregistrements seront conservés dans les archives du CHDF et constituent des ressources archivistiques essentielles.

Des autorisations de diffusion et d'exploitation ont été signées par les protagonistes, permettant une exploitation de la matière enregistrée dans le futur.

4 capsules ont été diffusées sur le site et la chaîne Youtube de l'ATFD. Le montage de la 5ème capsule sera refait en raison de la non-approbation de sa protagoniste de la 1ère version.

Liens vers les capsules

https://youtu.be/JKyHChp7rZI?si=cU6bw-WOTI8YGPVl

https://youtu.be/huCbfAZkUII?si=sshuPN0dxSUAchee

https://youtu.be/MiUtudsbH_I?si=ffev5oiPiJtX1rea

https://youtu.be/dVVLf9nlnMs?si=TAt3mUQU8-bWdnIa.

Le prochain contenu médiatique portera sur le phénomène du féminicide, ainsi que sur des témoignages de survivantes de violences accompagnées par les centres d'écoute et d'orientation de l'ATFD.

Parallèlement, des rencontres dynamiques et ouvertes au public, notamment aux jeunes et aux étudiant·e·s, seront organisées sous forme de podcasts en direct, afin de créer un espace d'échange interactif autour des violences basées sur le genre (VBG).

La production et la diffusion de ces contenus se poursuivront tout au long de l'année et seront couronnées par une campagne finale de communication dédiée aux violences faites aux femmes, diffusée sur les réseaux sociaux de l'association.

Enfin, l'ensemble du dispositif fera l'objet d'un suivi et d'une analyse des résultats, afin d'évaluer son impact médiatique et de renforcer les futures actions de sensibilisation.

Réalisation de l'Axe 4 : Durabilité de l'ATFD

Un atelier sur les **activités génératrices de financement** est prévu d'être organisé pour assurer une gestion financière durable des services offerts par l'ATFD. Des mesures seront également prises pour garantir que les centres d'écoute continuent de fonctionner de manière autonome, même après la fin du projet.

Avancées réalisées au cours de la deuxième année

Une réflexion transversale a été engagée au sein de l'ATFD afin de renforcer la pérennité de ses services et de ses centres. Une première réunion du comité scientifique du centre de documentation Safia Farhat s'est tenue le 12 septembre 2025, au cours de laquelle un plan d'action a été proposé pour le développement du centre et l'identification de ses services. Parallèlement, une étude spécifique a déjà été lancée, visant à optimiser le fonctionnement du centre et à préciser des pistes pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus.

Les résultats de l'étude élaborée par M. Cheyeb sont venus confirmer la pertinence des orientations stratégiques de l'ATFD en matière de développement et de promotion de l'histoire et de la documentation féministes en Tunisie. L'étude a mis en évidence la nécessité d'adopter une approche intégrée permettant d'articuler de manière cohérente les différentes composantes du Centre (archives historiques, bibliothèque spécialisée, studio audiovisuel et espaces culturels) autour d'une vision commune visant à renforcer l'accessibilité, la lisibilité et la transmission des savoirs féministes. Elle a également souligné l'importance de doter le Centre des équipements, du mobilier et des dispositifs de sécurité nécessaires afin d'en faire un espace sécurisé, convivial et accueillant pour les différents publics et qui pourrait accorder des services et un accès avec un but lucratif.

Dans cette perspective, les actions que l'ATFD devra mettre en œuvre favoriseront la mise en valeur progressive des fonds documentaires et archivistiques à travers des activités de diffusion, des productions audiovisuelles et l'organisation d'événements culturels, tout en respectant les exigences de conservation, de protection et d'accès encadré. Parallèlement, le travail continu pour le renforcement des partenariats avec les acteurs académiques, culturels et médiatiques contribuera à positionner le Centre comme un espace de référence pour la recherche, la mémoire et le débat féministe.

L'activation et la consolidation du studio d'enregistrement afin d'en faire un espace de production et de médiation permettront de toucher des publics diversifiés et de renforcer l'ancrage du Centre dans son environnement social et culturel et en assurant des services remunérés ce qui permettra à l'ATFD de générer des revenus. Dans son ensemble, cettdémarche contribuera à assurer la durabilité des investissements réalisés, à accroître la visibilité de l'Association et à consolider l'impact du projet au-delà de sa période de mise en œuvre.

Conclusion générale du rapport

La période couverte par ce rapport confirme une régression profonde et préoccupante des libertés publiques en Tunisie, marquée par un rétrécissement de l'espace civique, une criminalisation croissante de l'action associative et une mise sous pression systématique des voix critiques, en particulier celles portées par les femmes. Dans ce contexte,

les acquis féministes, arrachés au terme de décennies de luttes, apparaissent aujourd'hui fragilisés, voire menacés.

Face à cette dynamique, l'ATFD réaffirme avec détermination que la défense des droits des femmes ne peut être dissociée de la défense des libertés fondamentales et de l'État de droit. Les attaques visant les défenseur·e·s des droits humains, les journalistes, les avocat·e·s et les militant·e·s ne sont pas des faits isolés, mais s'inscrivent dans un processus plus large de remise en cause des principes démocratiques.

Dans ce climat, le maintien et la mise en œuvre des actions du projet « Appuyer la lutte pour les droits des femmes en Tunisie » relèvent d'un choix résolument politique : celui de continuer à agir, documenter, dénoncer et proposer, malgré les contraintes et les tentatives de dissuasion. Les avancées réalisées, bien que fragiles, témoignent de la capacité de résistance et d'innovation du mouvement féministe autonome.

Malgré un contexte hostile, l'ATFD est parvenue, tout au long de l'année écoulée, à relever les défis en mettant en œuvre les actions prévues dans le plan d'action de la deuxième année du projet. Dans ce cadre, une cartographie nationale des féminicides a été développée, testée et validée ; elle sera officiellement publiée en 2026. Par ailleurs, un programme de soutien juridique et psychosocial a été mis en place en faveur des femmes détenues victimes de violences politiques et institutionnelles. Dans une logique d'écoute et de soutien, un espace d'échange a été mis en place, constituant une porte ouverte pour permettre aux familles des détenues de témoigner de leur vécu, des violences subies et de la stigmatisation sociale à laquelle elles sont confrontées.

Une étude, basée sur les témoignages de ces femmes ainsi que de leurs familles, est actuellement en cours de finalisation. Cette étude met en lumière le vécu particulièrement difficile des femmes victimes et de leurs proches, ainsi que les différentes formes de violences subies, y compris les violences sexuelles. L'ATFD prévoit de publier cette étude au cours de la troisième année du projet.

En parallèle, l'ATFD a engagé la mise en place d'un Media Center dédié aux violences basées sur le genre, visant à renforcer la production de contenus, la visibilité des violations et le plaidoyer en faveur des droits des femmes. Elle a également entamé un processus de conception d'une stratégie de levée de fonds afin d'assurer la pérennité de ses actions et de diversifier ses ressources.

La troisième année du projet, l'ATFD continuera à porter une voix féministe indépendante, critique et engagée, refusant toute forme de régression ou de normalisation des violences et des discriminations. Elle poursuivra ses actions avec détermination, convaincue que la lutte pour les droits des femmes est indissociable d'un projet de société démocratique, inclusif et respectueux des droits humains.

Dans un contexte marqué par les incertitudes, l’engagement collectif demeure plus que jamais une nécessité. Car défendre les droits des femmes aujourd’hui en Tunisie, c’est aussi défendre l’avenir démocratique du pays.